

Conditions d'admissibilité

 L'admissibilité aux bourses se fait sur la base des conditions d'admissibilité présentes dans les fiches de bourses et sur la base de votre **dossier académique du Registrariat au moment du dépôt de votre dossier dans le RIBÉ**. Si vous êtes en attente de résultats susceptibles de modifier votre dossier (crédits, notes, etc), **il est de votre responsabilité** de faire les suivis nécessaires auprès des services concernés.

Si vous êtes un étudiant en situation de handicap, [vous devez être inscrit-e au BIRÉ](#).

La mention sexe/genre inscrite à votre dossier académique doit être validée au Registrariat par un document légal de la [direction de l'état civil](#).

 L'équipe des bourses valide chaque dossier au moment de son dépôt. Si vous ne répondez pas à toutes les conditions d'admissibilité inscrites dans la fiche de bourses, votre candidature sera annulée.